

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2024

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 19

Présents 18

Procuration 1

Votants 19

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt deux novembre à 18h30,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Marion RIVOIRE,

Maire.

Date de la convocation : 15/11/2024

Date d'affichage de la convocation : 17/11/2024

Date d'affichage de la délibération : 03 DEC. 2024

Etaient présents : MM. RIVOIRE, PARIS, NAVARRO, MIERE, CAMUS, FAURÉ, CORTES, DICIANNI, MOËNNARD, JORDAN, GLEYES, ARRUÉ, JEULIN-CARREY, TOUCHEBEUF, NOËL, BACOU, ROUZAUD, JAIME.

Ont donné procuration :

Monsieur Guillaume VERGER a donné procuration à Madame Charlotte MOENNARD.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2024-87 Détermination du nombre de membres du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) et désignation des représentants

Exposé

Madame la Maire rappelle le décret 95-562 du 6 mai 1995, modifié par le décret 2000-6 du 4 janvier 2000 concernant la composition, le statut et le fonctionnement du C.C.A.S.

Le nombre des membres est fixé par délibération du Conseil Municipal dans la limite de 8 membres élus et 8 membres non élus et ne peut être inférieur à 4 membres élus et 4 membres nommés.

Madame la Maire propose que le nombre de membres du C.C.A.S. soit porté à 12 membres (soit 6 membres élus et 6 membres nommés)

Les intéressé(e)s sont :

- M. Didier Cortes,
- Mme. Bernadette Faure,
- M. Philippe Arrué,
- Mme. Martine Noël,
- M. Pierre Navarro,
- Mme. Charlotte MOËNNARD

Décision

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

De porter à 12 le nombre de membres du C.C.A.S.

Sont désignés membres élus du CCAS :

-

-

La délibération est adoptée à :

19

VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 22/11/2024

Le secrétaire de séance,
Didier CORTES



La Maire,
Marion RIVOIRE

